



# Le conseil en financement et en accession



## Un accompagnement personnalisé pour votre projet d'acquisition

### QUI ?



- Salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus
- Salarié d'une entreprise du secteur agricole de 50 salariés et plus

### QUELS PROJETS ?



L'acquisition d'un bien immobilier



- **Votre projet peut porter sur tout type d'acquisition** : la construction ou l'acquisition d'un logement neuf ou d'un logement ancien y compris l'accession sociale (vente HLM, PSLA\*, BRS\*).
- Votre projet peut également porter sur un **investissement locatif** et, le cas échéant, un **rachat de soufte**, de crédits ou une renégociation de prêts.

### QUELS SERVICES ?



Un conseiller vous guide dans la construction de votre projet :

- **Diagnostic** de votre situation et de votre projet d'achat qu'il soit défini ou encore en réflexion
- **Analyse de votre projet** après étude de votre profil acquéreur et de l'environnement juridique et patrimonial de l'opération
- **Étude de la faisabilité de votre projet** avec recherche de solutions adaptées, information sur les aides financières mobilisables et élaboration d'un plan de financement.

### COMMENT ?



**1**  
Rendez-vous sur [actionlogement.fr/demande-cfi](https://actionlogement.fr/demande-cfi)



**2**  
Complétez le formulaire de contact



**3**  
Échangez avec un conseiller sous 72 h



- **Un service gratuit et personnalisé**
- **Des conseillers spécialisés** répartis sur tout le territoire
- **Un gage de transparence et d'objectivité** sur les aides et services proposés

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

\* Le PSLA (Prêt social location-accession) et le BRS (Bail Réel Solidaire) sont des dispositifs d'accession sociale à la propriété.